

## Notre mandat

Swisscontact réalise le Programme Suisse pour la Promotion de l'Importation (SIPPO) au profit de la Confédération suisse, représenté par le Secrétariat d'Etat aux Affaires Economiques (SECO). Nous sommes un partenaire compétent et solide pour le SECO, équipé pour exécuter le programme de manière professionnelle – axée sur le business et orientée vers le marché. Notre compétence s'étend grâce à une collaboration étroite avec nos partenaires sous-contractants, HELVETAS Swiss Intercooperation et BHP Brugger & Partners Ltd.

## Nos valeurs fondamentales

Les valeurs fondamentales suivantes constituent la base de notre comportement envers nos employés et nos partenaires contractuels, tout en fournissant nos services à nos partenaires.

### Le respect

Nous respectons toutes les personnes et encourageons l'égalité des droits. Nous ne faisons aucune différenciation basée sur le genre, l'origine ethnique, la religion, la culture, l'éducation, le statut social, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle, l'état familial, les valeurs politiques ou la nationalité. Toutes les actions ou déclarations qui désavantagent, humilient ou ridiculisent des individus, sont considérées comme des actes de discrimination et ne sont donc pas tolérées.

### Coopération basée sur les partenariats

Notre coopération avec nos partenaires et les groupes que nous ciblons est équitable, fiable et basée sur la transparence, la confiance, l'honnêteté et le respect mutuel. Nous défendons une approche constructive dans la gestion des conflits.

### Intégrité

Nous protégeons la confidentialité, la propriété intellectuelle et les données commerciales sensibles. Nos partenaires partagent des informations commerciales confidentielles avec nous. Nous avons l'obligation de respecter et de conserver ces informations qui nous sont confiées, à moins que la divulgation ne soit expressément autorisée ou légalement requise.

Nous évitons les conflits d'intérêts.

Nous prenons grand soin de séparer les affaires des sphères privées. Nous révélons immédiatement les conflits d'intérêts et les résolvons de manière objectivement vérifiable et compréhensible pour toutes les parties impliquées.

Nous ne tolérons aucune forme de corruption, de pots-de-vin et de fraude.

Nous n'acceptons, ni remettons, des cadeaux ou d'autres avantages (argent, prêts, récompenses, prix réduits ou tarifs, etc.) de ou à des partenaires, des entreprises, des collaborateurs et des fonctionnaires.

## Notre responsabilité

Nous promovons un commerce socialement responsable, respectueux de l'environnement, inclusif et donc durable. A travers ce code, nous ancrons un ensemble de valeurs fondamentales, qui guident notre travail quotidien et notre comportement envers nos employés et les parties prenantes avec lesquelles nous traitons. Ces valeurs doivent être développées avec des mesures spécifiques, dans un processus continu et compléteront nos politiques, directives et règles futures.

En tant que facilitateur pour les services commerciaux et compte tenu de notre rôle central dans un réseau mondial de partenaires et d'intervenants, nous sommes conscients de notre responsabilité de pratiquer diligemment, communiquer et diffuser ces valeurs fondamentales. Nous nous voyons dans une position exceptionnelle pour favoriser le lien entre les spécialistes de l'export et de l'import - non seulement par le commerce des biens et des services, mais également par des valeurs mutuelles pour le respect et la durabilité. A travers notre comportement et notre manière de communiquer, nous agissons comme un modèle et promovons les valeurs de ce Code de Conduite de manière proactive et régulière auprès de tous nos partenaires.

Chaque année, nous rapportons et publions nos activités et nos contributions aux valeurs de ce Code.

## Conformité aux lois

Nous respectons, pour le compte de SIPPO, toutes les lois applicables à nos activités en Suisse et dans les pays partenaires respectifs, et accomplissons nos tâches de manière transparente et éthique. Si une loi est contraire à une politique du présent Code de Conduite, nous nous conformons à la loi; toutefois, si une coutume ou une politique locale est en conflit avec ce Code de Conduite, nous nous conformons au Code.

## Conformité au Code de Conduite de Swisscontact

Toutes les personnes travaillant pour SIPPO sous le nom et le statut juridique de Swisscontact doivent également se conformer au Code de Conduite de Swisscontact, qui fait partie intégrante de tous les contrats de travail de Swisscontact et des conditions de service de tous les employés.

## Partenaires contractuels et parties prenantes

Nous assumons nos tâches dans le cadre d'un réseau mondial de partenaires contractuels, ainsi que d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux et d'acteurs du secteur privé.

En principe, nous demandons à tous nos partenaires contractuels et parties prenantes de respecter les valeurs fondamentales de ce Code, qu'il y ait ou non un accord écrit. Le respect du Code garantit notre réputation, ainsi que celle de nos partenaires contractuels et des parties prenantes avec lesquelles nous traitons. Nous nous attendons à ce que nos partenaires contractuels s'assurent que leurs sous-traitants et les parties prenantes de la chaîne de valeur sont conformes à ce Code et aux normes, certificats et labels supplémentaires.

Quant à nos partenaires contractuels, le Code ou certaines parties du Code peuvent être inclus dans notre accord écrit mutuel. Nous pouvons également exiger dans l'accord l'adhésion à des normes, certificats et labels de qualité internationalement reconnus relatifs à la production, la transformation et le commerce de produits et de services. Dans certains cas spécifiques, nous pouvons fournir une assistance et des conseils à nos partenaires contractuels afin de leur permettre, ainsi qu'à leurs sous-traitants et fournisseurs, de se conformer aux valeurs de ce Code et à d'autres exigences de qualité.

## Nos lignes directrices pour le commerce durable

Afin d'aborder notre mission dans le sens d'un commerce durable et inclusif, nous suivons les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC). En intégrant ces principes dans nos stratégies, nos politiques et nos procédures, et en établissant une culture d'intégrité, nous soutenons non seulement nos responsabilités fondamentales, mais ouvrons également la voie à notre succès à long terme.

### Droits de l'Homme

- Nous soutenons et respectons la protection des droits de l'Homme internationalement proclamés; et
- Nous assurons que nos partenaires et nous-mêmes ne sommes pas complices d'abus en matière de droits de l'Homme.

### Droits des travailleurs

- Nous respectons la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective;
- L'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire;
- L'abolition effective du travail des enfants; et
- L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

### Environnement

- Nous soutenons une approche préventive des défis environnementaux;
- Nous entreprenons des initiatives visant à promouvoir une plus grande responsabilité environnementale; et
- Encourageons le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

### Anti-Corruption

- Nous luttons contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et les pots-de-vin.

## Signaler des violations

- Nos partenaires et nos parties prenantes doivent signaler toute violation suspectée de ce Code, des règlements et des lois.
- Afin de permettre une évaluation rapide et la mise en œuvre de mesures correctives appropriées, l'informateur ne peut signaler une violation de manière anonyme. Néanmoins, la protection et la confidentialité sont garanties par l'indépendance de la personne de contact désignée à Handel Schweiz, l'association pour le commerce suisse:

Handel Schweiz, Güterstrasse 78, CH-4053 Basel;

[www.handel-schweiz.com](http://www.handel-schweiz.com); [info@handel-schweiz.com](mailto:info@handel-schweiz.com).